



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2020

AGIPI obtient le Label Relance pour son UC* Agipi Régions Solidaire

AGIPI, l'un des premiers acteurs à proposer une unité de compte solidaire dans sa gamme de contrats épargne et retraite, annonce aujourd'hui l'obtention du Label « Relance » pour son unité de comptes (UC) Agipi Régions Solidaire.

Créée le 22 mars 2017, l'unité de compte (UC)* **Agipi Régions Solidaire est investie dans des entreprises françaises implantées en régions, qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local.** Gérée par AXA Investment Managers (AXA IM), cette UC peut être choisie pour tous les contrats de la gamme épargne retraite de l'association AGIPI : le CLER, le CLEF et le FAR, le FAR PER et le PAIR. Elle complète la gamme des unités de compte AGIPI qui totalise 72 supports dont 40 avec un label ISR, Greenfin ou Febelfin. Initialement intitulée Agipi Régions, ce support en unité de compte est devenu un fonds solidaire dit 90/10 en octobre 2019. La part solidaire (entre 5% et 10%), gérée par ECOFI, investit dans des **Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (agrément ESUS)** intervenant dans des secteurs ciblés de la longévité, de l'accompagnement de la dépendance, et plus globalement du « mieux vivre ensemble ».

Elle finance par exemple l'Adie, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit. Elle mène des actions dans les quartiers, en milieu rural, développe des programmes pour les jeunes de banlieue et des services aux micro-entrepreneurs. Depuis sa création en 1989, l'Adie a contribué à créer plus de 100 000 emplois.

Le Label Relance décerné à Agipi Régions Solidaire



Le 14 décembre 2020, AGIPI a reçu le label Relance pour son unité de compte Agipi Régions Solidaire.

Créé par un accord de Place le 19 octobre 2020, le label Relance vise à orienter l'épargne des investisseurs vers le financement de long terme des entreprises françaises, en particulier des PME et ETI, favorisant ainsi leur mobilisation pour la relance. L'obligation de transparence couplée au respect de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG, font de **ce label une référence en matière d'investissement responsable.**

Constance de Poncins, Déléguée générale d'AGIPI : « *AGIPI est un acteur engagé dans une stratégie d'investissement responsable. Nous avons ainsi été les premiers à proposer une gestion pilotée ESG (Environnement, social, gouvernance) en 2017. Nous continuons d'agir en ce sens en faisant évoluer notre offre financière, pour permettre aux épargnants de donner plus de sens à leurs investissements. L'obtention du label Relance pour l'UC Agipi Régions Solidaire consacre notre engagement dans le soutien que nous souhaitons apporter au développement d'une économie locale, responsable et durable, avec la ferme volonté d'aider les personnes les plus vulnérables, qui ont tant besoin de soutien dans le contexte actuel de pandémie.* »

*Les unités de compte (UC) sont des supports d'investissement permettant d'investir l'épargne dans des supports financiers variés, comme des actions ou des parts de sociétés ou encore de fonds communs de placement (actions de Sicav...). L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Pour tous les supports en unités de compte, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur, sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2020



A propos d'AGIPI :

Créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour l'épargne, la retraite, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite.

AGIPI compte 580 000 adhérents, 772 000 adhésions et enregistre 1,8 milliard d'euros de cotisations d'assurance au 31 décembre 2019 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).

Suivez-notre actualité sur agipi.com laboratoire-agipi.com   YouTube 

Contact Presse : direction.communication@agipi.com